

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1890

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
19, RUE HENRI MAUS.

1890.

TROIS MÉREAUX CARTUSIENS

Existe-t-il d'autres méreaux de chartreuses?

De ces trois méreaux, un seul a été publié; les deux autres sont encore inédits, si j'en crois l'un des plus distingués numismates de l'Italie, M. Camille Brambilla, l'auteur même des *Monete di Pavia*, qui a la satisfaction d'en posséder les originaux et a bien voulu me les communiquer, en m'envoyant à ce sujet de précieuses notes dont je ne saurais trop le remercier (1). C'est de ces deux pièces que je m'occuperai d'abord, comme étant les plus importantes de cette courte notice.

Les méreaux de chartreuses sont fort rares. Je n'en ai jamais vus de français, et, malgré des recherches suivies, je n'ai pu récolter que ceux-ci: deux méreaux italiens et un belge. Je serais donc fort reconnaissant envers mes confrères de la

(1) M. Brambilla, ne pouvant m'envoyer de bonnes empreintes de ces pièces, vu leur peu de relief et leur altération par l'usage et le frottement, a préféré m'en adresser d'excellents dessins. Ce sont ceux que je reproduis dans cette notice. Le premier de ces méreaux m'avait aussi été communiqué, en 1872, par M. Carlo Morbio, un des plus éminents confrères de M. Brambilla.

numismatique de toutes communications qu'ils voudraient bien me faire, s'ils avaient la bonne fortune d'en connaître d'autres.

Ceci dit, voici la description de ces deux rares pièces :

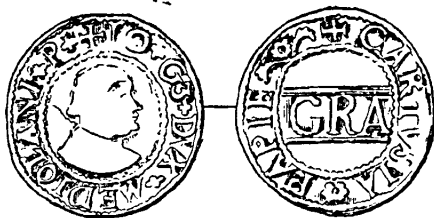
I. — ✠ IO ✠ G⁵ ✠ DVX ✠ MEDIOLANI ✠ P ✠
(*Johannes Galeas dux Mediolani primus*); buste à droite.

Rev. ✠ CARTVSIA ✠ PAPIE (*un chérubin*);
Dans le champ, GRA entre deux traits horizontaux (*Cartusia papiensis Gratiarum* ou *Gratiarum Cartusia Papie*).

Cuivre sur lequel il reste quelques traces d'argenture.

Collection Brambilla.

Mod. 26 millimètres.



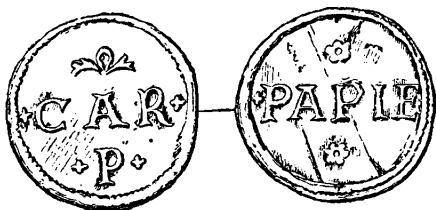
II. — Dans le champ, et sous un fleuron :
✠ CAR ✠; au-dessous : ✠ P ✠.

Rev. Dans le champ : PAPIE; dessus et dessous,
une rosace.

Cuivre.

Mod. 26 millimètres.

Même collection.



Faut-il interpréter le sigle P, placé au-dessous de CAR(*tusia*) par *papiensis* ou *Papie*? A mon sens, cela ferait double emploi avec le PAPIE du revers, qui, au génitif, paraît être le complément du CAR(*tusia*) de l'avvers. Mais alors quel sens lui donner?... Je n'ose trancher cette question.

Je ne puis dire non plus si ces méreaux ont eu la même valeur, s'ils ont servi de concert à des aumônes spéciales, ou bien s'ils se sont succédés naturellement avec le temps.

En me communiquant ses dessins, M. C. Brambilla me disait quelques mots de l'emploi de ces pièces dans la célèbre chartreuse. Si les méreaux des chapitres étaient une sorte de monnaie fiduciaire destinée à représenter la valeur des sommes dues aux chanoines pour la rémunération de leur présence aux offices, il ne pouvait en être de même dans une maison de l'Ordre de S^t Bruno, et la bienfaisance était le seul motif de leur émission.

« Ces jetons, m'écrivait mon honorable correspondant (1), étaient des tessères servant aux

(1) Cette lettre date déjà du 22 juin 1875.

nombreuses aumônes que les Pères de la chartreuse de Pavie devaient faire et faisaient, en effet, en exécution de la volonté de Jean-Galéas Visconti, fondateur de leur monastère. A l'appui de mon affirmation, je vous ai cité le codicille du Duc (25 août 1402), qui contient la très-large dotation de la chartreuse. Or, vous trouverez, dans l'extrait du codicille, la preuve de ce que je vous disais. Ce sont 20,000 florins d'or de rente annuelle que Jean-Galéas veut que les Pères de la chartreuse aient à distribuer aux pauvres *laïques*, 10,000 aussitôt après sa mort, et 10,000 quand le temple et le monastère seront achevés. Le temple ne le fut jamais; mais les Pères distribuaient effectivement de larges aumônes, qui arrivaient jusqu'à 60,000 francs par année, dans le siècle passé, avant leur première suppression (1780), et ce fut pour cela qu'une grande partie de leur patrimoine passa à des établissements publics de bienfaisance qui continuent, aujourd'hui même, à distribuer des aumônes aux habitants des lieux où la chartreuse avait des métairies. L'emploi des tessères ou jetons, pour les distributions d'aumônes par les corporations, était très généralement en usage chez nous, et l'on peut en être certain à l'égard de ceux de la chartreuse. »

J'arrive au troisième méreau, méreau de bienfaisance aussi, quoi qu'on en ait dit, — je le

crois du moins, puisqu'il s'agit d'une chartreuse.

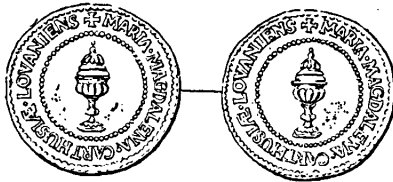
✠ MARIA MAGDALENA CARTHUSIÆ
LOVANIENS(is); un vase de parfum dont le
couvercle est placé juste au dessous de la croissette
de la légende.

Revers en tout semblable à l'avvers.

Cuivre jaune.

Mod. 22 millimètres.

Collection de M. De Schodt.



Cette pièce a déjà été publiée par M. L. Minard-Van Hoorebeke dans ses *Méreaux et Plombs de Brabant et de Flandre* (1), et l'auteur le donne comme uniface. L'exemplaire dont j'ai pris l'empreinte dans la collection de notre éminent confrère, M. de Schodt, a pourtant ses deux faces occupées, mais par les mêmes légende et type. Il est en cuivre jaune fort épais. M. Minard-Van Hoorebeke présente cette pièce comme un *méreau de confession*. J'avoue que je ne comprends pas du tout le motif de cette attribution, et je regrette

(1) Gand, Van Dosselaere, 1879, p. 197, n° 342.

profondément que l'honorable collectionneur ne nous ait pas appris comment il justifiait cette allégation.

La chartreuse de Louvain portait le nom de *Sainte-Marie-Magdeleine-sous-la-Croix*. Il était donc fort naturel qu'elle le plaçât sur son méreau, qui, bien probablement, a dû avoir un autre but que celui que lui assigne M. Minard et qui ne repose sur aucun motif sérieux. Les Chartreux, sauf des cas très rares, n'administrent pas le sacrement de pénitence aux laïques, aux séculiers, *hors de leurs maisons* ; mais, *dans leurs maisons*, ils reçoivent les pénitents qui se présentent. J'ignore s'ils se sont jamais servi de *méreaux de confession* à Louvain ; mais, pour moi, j'aime mieux y voir une marque servant à leurs aumônes, dans un pays où l'usage de pareilles distributions était généralement pratiqué dans les paroisses et les corporations. Quant au type représenté sur ce méreau, et que M. Minard-Van Hoorebeke a jugé devoir être un *ciboire*, je repousse sans restrictions cette idée, et, avec un vénérable père chartreux, je préfère y voir un *vase de parfum*. Le *vase de parfum* n'est-il pas l'insigne, — la caractéristique, devrais-je plutôt dire, — de Sainte-Marie-Magdeleine, par suite du fait que raconte l'Évangile ? *Et ecce mulier quæ erat in civitate peccatrix... attulit alabastrum unguenti* (Luc. VII). Ce vase (qui représente Sainte-Marie-Magdeleine), placé sous la petite croix de la légende, n'est-il pas l'expression naïve du nom de la chartreuse de

Louvain : *Sainte-Marie-Magdeleine-sous-la Croix?*...

Je termine ces lignes en faisant un nouvel appel à mes lecteurs, et je saisis cette occasion de leur demander s'ils connaîtraient le sceau de la chartreuse de Louvain, dont je ne possède actuellement que le méreau. Ce serait pour moi un motif de vive gratitude.

G. VALLIER.

Grenoble, octobre 1889.
